

Atelier banques du temps/accorderies/ SEL : qu'est ce qui coïncident pour que ces structures échangent en elles ?

Animatrice : Laurence

date : lundi 23 juillet 2018

Si quelques accorderies parviennent à échanger avec des banques du temps, quasi aucun SEL ne parvient à échanger avec ces structures pourtant d'inspiration et de fonctionnement proches. Pourquoi ?

Quelques définitions :

- **Accorderies**

Née en 2002 au Québec, l'Accorderie est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale.

En 2011, les Accorderies investissent le territoire français. En effet, Le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif ont conclu un partenariat pour le développement d'un réseau d'Accorderies en France. La convention entre les deux partenaires a prévu la transmission à la Fondation Macif de la propriété intellectuelle du concept et des outils de gestion pour le territoire français. Ainsi, la Fondation Macif devient le garant de la philosophie initiale du projet et des valeurs qui lui sont associées.

La création d'une accorderie se fait accompagnée par le réseau ; elle nécessite l'accord et l'implication des pouvoirs publics qui doivent fournir des locaux ainsi que le financement d'un salarié à mi-temps minimum. Elles sont en règle générale en lien avec les CCAS et ont un rôle à jouer auprès des bénéficiaires de ces services parfois dans l'obligation d'adhérer au système.

Chaque Accordeur met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services. Tous les services sont mis sur un même pied d'égalité.

Chaque échange de services est comptabilisé dans une banque de temps, selon le principe « une heure de service rendu vaut une heure de service reçu », quels que soient le service rendu et les compétences exigées.

Chaque Accordeur dispose d'un compte temps où sont inscrites les heures données et reçues. La comptabilité se fait à partir de chèques temps. Lorsqu'une personne devient Accordeur, 15 heures sont déposées dans son compte, ce qui lui permet d'échanger des services immédiatement.

- **Banque du temps**

La Banque de Temps est un système convivial d'entraide basé sur l'échange de services et de savoir-faire. Partant du principe que chacun d'entre nous possède un savoir à partager, la Banque de Temps connecte les besoins existants des uns avec les ressources disponibles des autres, tout en se passant d'argent classique. Le mode de fonctionnement est simple : une heure de temps donnée autour de vous équivaut à une heure de temps à utiliser grâce à un inventaire de services proposés par les membres.

En règle générale, nul besoin ou d'adhérer au sens littéral du terme, de se présenter,... pour devenir adhérent d'une banque du temps. La plupart du temps, il suffit de s'inscrire sur la plateforme dédiée . Après avoir communiqué vos coordonnées et le type de service que vous souhaitez échanger, vous devenez membre et recevez presque dans toutes, un certain nombre de crédits d'une heure à utiliser dans le réseau de membres déjà constitué (en moyenne : 3).

Le premier « time-dollar » a vu le jour dans les années 1980 aux USA.

Les banques du temps s'avèrent particulièrement efficaces pour stimuler les services à la personne et les services sociaux. Le principal avantage de la monnaie-temps est d'impliquer les citoyens dans la coproduction des services sociaux : précisément parce qu'il ne s'agit pas du bénévolat mais d'un système d'échange, ce système arrive à impliquer des populations qui, normalement, se consacrent peu au travail bénévole, comme les chômeurs et les salariés à bas salaires. Les banques du temps peuvent être amenées à jouer un rôle important dans l'offre de soins médicaux, dans la lutte contre la criminalité, La réciprocité avec entre autres les services publics est presque toujours un concept primordial .

Elles ont toutes un ou plusieurs salariés financés par différents biais par les services publics

- **Les SEL :**

Les SEL sont nés en France en 1995.

Les Systèmes d'Echange Local, ou Services d'Echange Local, sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services, et de savoirs.

Ils sont Association de fait ou association déclarée loi 1901.

Les échanges sont le plus souvent comptés en référence au temps passé. Par exemple, 1 minute = 1 fleur ou 1 grain de sel ou...un hippopotame.

La tendance générale est de s'affranchir de la parité avec l'euro.

Certains SEL utilisent une comptabilité décentralisée : les feuilles « d'échange » (ou « de richesse ») sur lesquelles les participants notent avec qui ils ont échangé et combien d'unités doivent être créditées ou débitées, d'autres utilisent une comptabilité centralisée : pour cela ils enregistrent directement leurs échanges via leur site internet, soit ils utilisent des coupons à trois volets (un pour chacun des participants, et un pour le « compteur » du SEL) Coupons qui sont retournés périodiquement au « compteur » afin que les comptes de chacun soient tenus à jour.

Dans d'autres groupes, des expérimentations d'absence partielle ou totale de comptage sont tentées. Quelque soit le système choisi, l'écrasante majorité s'accorde à penser que le nombre d'unités n'est que la mémoire de l'échange, pas sa valeur et que le lien est bien plus important que le bien.

Quasi tous les SEL permettent les échanges de bien matériel entre autre lors de BLE (bourse locale d'échange) comparables à des brocantes.

Pour ce qui est de l'administration ou des tâches administratives, ce sont des bénévoles qui s'en chargent soit par le biais d'un conseil d'administration élu soit par la rotation des dites tâches entre les membres de l'association. Ces activités « pour la collectivité » sont valorisées ou non en crédit temps.

S'il y a de nombreux fonctionnements différents dans les SEL, un point les réunit quasi tous : leur charte.

Pourquoi cette défiance ?

- **Premièrement** , Les SEL ont fait le choix de ne pas se fédérer , permettant de fait des modalités de fonctionnement totalement différentes, faisant d'eux des expérimentateurs sociétaux . Reste que cette absence d'uniformité ne permet pas aux banques du temps ou aux accorderies de se positionner autrement qu'au coup par coup , leur fonctionnement à elles étant fixé sans réelles possibilités de dérogation.

En effet, entre les SEL qui ont des monnaies fondantes, ceux qui remettent les comptes à zéro tout les 1^{er} janvier, ceux qui comptent en points et non en heures (chaque service rendu quelque soit sa durée « vaut » 1) ,..., ceux qui offrent du crédit temps à l'inscription, ceux qui prélèvent une sorte d'impôt sur chaque compte pour valoriser les bénévoles assurant des tâches administratives, ceux qui donnent des crédits temps lorsqu'un membre ajoute sa photo en avatar sur le site, lorsqu'il est présent à une réunion,... il paraît difficile d'échanger sans que les membres des uns ou des autres ne soient ou, tout au moins ,ne se sentent plus ou moins lésés.

- **deuxièmement** : nombre de SEL ont peu de structure et de véritable organisation et leur informalité agace voir effraie .

Que ce soit dans les banques du temps ou dans les accorderies , les comptes sont tenus avec rigueur et toujours sur un système centralisé. C'est loin d'être le cas dans les SEL où la comptabilité peut être en feuilles de richesses jamais reportées nul part, où les sélistes fonctionnent beaucoup sur le « don » de service pas toujours même notifiés,...

- **troisièmement** : les SEL ont peu voir pas du tout de lien avec les services publics ou les institutions voir même les fuient , considérant ces organismes comme de potentiels entraves à leur liberté de fonctionnement.

Peu de SEL n'ont de liens ou communiquent avec les services publics dans un autre cadre que celui du prêt de salles municipales (à l'exception de quelques SEL belges qui échangent des services avec les mairies contre du prêt de matériel ou de salle); aucun ou presque d'entre eux ne collabore avec les CCAS (Les accorderies ont toutes des liens avec les CCAS ou assimilés, c'est un de leurs fondamentaux.) , les services judiciaires, les centres de soins,(Il est possible en Grande Bretagne, par exemple, de se voir prescrire des heures de banque du temps. Il est possible en Italie d'y effectuer des heures de travail d'intérêt général .)...

Aucun n'est financé par des fondations ou....

Aucun SEL n'a dans ses buts l'aide à l'insertion ou la réinsertion de personnes en difficultés ce qui ne signifie pas que ça ne soit pas pratiqué de manière informelle.

- **quatrièmement** : la plupart des SEL permettent les échanges de biens matériels (vélo, confitures, ...) avec comme principe de base : « combien de temps serais tu prêt à travailler pour posséder cet objet ? » . Cette pratique qui permet à une personne d'avoir du crédit temps sans avoir fourni d'heures de services n'est absolument pas possible dans les banques du temps ou les accorderies.

S'en est suivi un long débat pour évoquer les différentes pratiques dans les SEL notamment quant aux modalités de fonctionnement de l'unité temps avec ou sans puits sans fond, fondante ou non,...sur ce que ces différentes pratiques pouvaient induire dans les échanges, dans les

échanges interSEL mais aussi dans l'implication des adhérents entre autre quant aux rétributions éventuelles des bénévoles.

Il a également beaucoup été évoqué les liens que les SEL tissent avec des structures avant tout associatives ,entre autre, d'accueil de personnes réfugiées (un compte spécial créé au sein du SEL pour permettre aux bénéficiaires de participer sans être eux même adhérents), mais aussi dans l'invitation publique faite pour la participation à divers ateliers ou activités proposées (repair'café, soirées jeu de société, diffusion de films documentaires,...) et enfin dans la participation active aux resto du coeur ou ...

Dans les freins souvent évoqués par les sélistes dans la création de liens avec d'autres associations ou structures : la peur d'être « récupérés » notamment lorsqu'il s'agit de structures publiques (mairies,...) , la confusion entre « politique » et « politicien » qui amène à ne pas rejoindre certains mouvements comme Alternatiba .

bibliographie :

- la NEF à publier, en 2001, un « [Manifeste pour les banques du temps](#) », qui résume de façon synthétique l'utilité de ces modes d'échange pour le développement économique local.
- La charte des SEL « esprit de SEL » :[Charte des SEL](#)
- [SEL mode d'emploi](#) : un petit livret édité par [SEL'idaire](#) pour vous aider à créer votre SEL